AGENCE FRANCE PRESSE

SUD a pris position contre la coercition

Lors de la réunion du CSE du 25 septembre, SUD s'est opposé à un projet de la direction pour la rédaction visant à bouleverser le système de mobilité de l'AFP, en faisant évoluer un dispositif aujourd'hui fondé sur le volontariat vers un système beaucoup plus contraignant. Pour SUD, ce basculement du volontariat vers la contrainte constitue l'enjeu central de ce projet de création d'un « pool réactivité ». Estimant que celui-ci contrevient aux dispositions de notre accord d'entreprise, nous avons refusé de prendre part au vote. Nous appelons la direction à abandonner son projet actuel et lui demandons d'entamer des négociations avec les syndicats sur le sujet.

La direction a présenté son projet de création d'un « pool réactivité » dès le mois de juin. Nous avons déjà évoqué ce sujet (voir notre précédent communiqué), mais les débats sur l'expatriation et sur la transparence du processus de nomination ont largement mobilisé les organisations syndicales, au détriment de ce dossier.

Concrètement, ce projet de « pool réactivité » prévoit la création d'une structure rattachée au desk francophone unique. Tout journaliste texte francophone arrivant au terme de son poste sans avoir obtenu de nouvelle affectation rejoindrait ce pool et non le desk. Les journalistes affectés au pool seraient inscrits au planning des vacations d'édition du desk, mais pourraient à tout moment être mobilisés pour travailler au sein d'une cellule chaude ou pour renforcer un service de production parisien. La différence essentielle est que ces affectations ne reposeraient plus sur le volontariat, contrairement à la situation actuelle.

La direction s'efforce de présenter cette évolution comme marginale. Pourtant, le changement est fondamental. Aujourd'hui, toute nomination sur un poste de production, qu'elle soit temporaire ou permanente, repose sur le volontariat.

Une partie, certes limitée à nos yeux, du processus de mobilité des journalistes est encadrée par notre accord d'entreprise. Celui-ci prévoit notamment que toute affectation de six mois ou plus doit faire l'objet d'un affichage et que les desks constituent l'exception à cette règle.

La direction soutiendra sans doute qu'en faisant du « pool réactivité » une sous-structure du desk, elle respecte la lettre de l'accord. Mais lorsqu'elle affirme dans le même temps que ce pool exercera des missions distinctes et qu'il a vocation à remplacer progressivement le desk, il est difficile de considérer que l'esprit de l'accord est respecté.

Plus préoccupant encore, la direction a indiqué qu'elle ne serait plus tenue de limiter les affectations temporaires à six mois. Certains postes hors de Paris pourraient ainsi être proposés pour des durées plus longues, tandis que les affectations plus courtes pourraient être renouvelées. Dans un tel système, les perspectives professionnelles des journalistes risquent d'être réduites. La direction pourrait choisir de ne plus afficher certains postes et de privilégier des affectations temporaires.

Cette évolution intervient alors même qu'un désaccord oppose actuellement les syndicats à la direction sur la transparence des affichages des postes et des nominations. Tandis que nous défendons le maintien de procédures transparentes, le projet de « pool réactivité » pourrait conduire à une réduction du nombre de postes affichés.

Il risque ainsi d'affaiblir encore la transparence des parcours professionnels et de restreindre les opportunités ouvertes à l'ensemble des journalistes.

À l'issue du débat en CSE vendredi 25 septembre, SUD a lu une déclaration expliquant pourquoi nous considérons que ce projet contrevient à l'accord d'entreprise et annoncé notre refus de participer au vote. Le ralliement des autres organisations syndicales à la position de SUD a créé une opportunité de réflexion pour la direction. Soit elle continue à imposer des réformes qui vont clairement à l'encontre de ses engagements soit elle décide d'ouvrir des négociations. SUD se tient prêt à défendre les droits des salariés dans notre accord d'entreprise.

Paris, le 30 septembre 2026
***SUD*-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**